The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

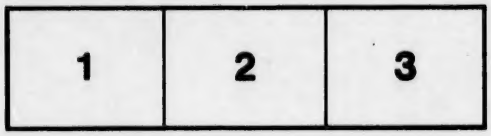

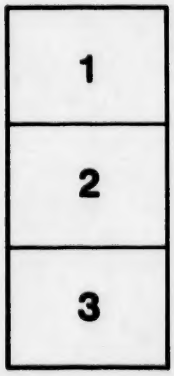

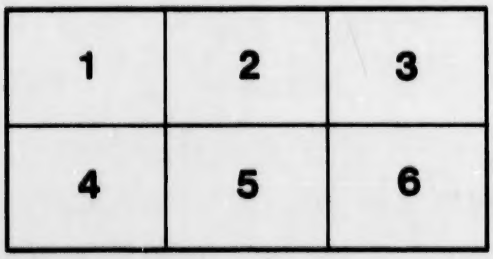

1880-8

L'ASSURANCE FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ MUTUELLE

DE

RECONSTITUTION DES CAPITAUX

3, RUE LOUIS-LE-GRAND, à PARIS

SUCCURSALE DU CANADA

à MONTREAL

FORREST, PATENAUDE & CIE., AGENTS GENERAUX

PROGRAMME GÉNÉRAL

300,000,000 de francs de Capitaux Assurés

10,000,000 de francs de fonds de réserves

MONTREAL:

CIE. D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 28 RUE ST. GABRIEL

1880

CONSEIL D'ADMINISTRATION A PARIS.

M. L. ARBEL, chevalier de la légion d'honneur, Sénateur, *Président.*

M. CH. SAVARY, député, *Vice-Président.*

M. BARBIER, officier de la légion d'honneur, officier supérieur en retraite.

M. BENOIT-CHAMPY, officier de la légion d'honneur, administrateur du *Crédit Industriel et Commercial.*

M. J. BLANCHET, fondateur de l'*Assurance Financière.*

M. H. BLONDEL, chevalier de la légion d'honneur, administrateur de la société *La Foncière.*

M. DE BONNEMAINS, officier de la légion d'honneur, censeur de le *Société de Dépôts et de Comptes Courants.*

M. CORDIER, officier de la légion d'honneur, Sénateur, administrateur de la *Banque Hypothécaire.*

M. DU FAY, chevalier de la légion d'honneur, administrateur de la *Société des Immeubles de Paris.*

M. DE GONET, chevalier de la légion d'honneur, censeur de la *Société générale.*

M. E. JAPY, chevalier de la légion d'honneur, industriel.

M. E. PASCAL, administrateur de la *Banque d'Escompte de Paris.*

M. LE BARON TRAVOT, officier de la légion d'honneur, ancien député, ancien receveur des Finances.

CENSEURS.

M. G. BLANCHET, ancien préfet; M. DEUTZ, chevalier de la légion d'honneur, ancien Banquier.

DIRECTEUR.

M. A. BOULAN, chevalier de la légion d'honneur, ancien chef du service de la liquidation des dépenses et indemnités de guerre au ministère de l'intérieur.

COMITÉ DE SURVEILLANCE AU CANADA.

HON. F. G. MARCHAND, ex-ministre, St. Jean, P. Q.

L. H. MASSUE, Ecr., Député, Directeur de la Banque Jacques-Cartier.

GUSTAVE DROLET, Ecr., Chevalier des ordres de Pie IX et de la Légion d'Honneur.

J. X. PERRAULT, Ecr., Chevalier de la Légion d'Honneur.

S. C. STEVENSON, Ecr., du Conseil des Arts et Manufactures, Montréal.

DR. GEO. LECLÈRE, Ecr., du Conseil d'Agriculture, Montréal.

L'ASSURANCE FINANCIÈRE.

BUT ET NATURE DE LA SOCIÉTÉ.

L'Assurance Financière est une institution, créée en 1875, à Paris, qui a pour but la reconstitution d'un capital à terme fixe, avec chance de *remboursements anticipés*. Ses combinaisons reposent sur la puissance des intérêts composés et sur la mutualité.

Ses services sont multiples, mais elle n'en offre que deux d'abord au public canadien, celui des

Bons d'Escompte,

et celui de son Tarif 6 *bis*, soit :

Reconstitution d'un capital de $20, moyennant un versement unique de $1.

Avant de donner des explications sur le fonctionnement de ses différents services, nous aimerions à donner aux intéressés quelques extraits récents de la presse Parisienne, sur l'Assurance Financière, afin de les édifier complètement sur l'honorabilité de cette Institution, dont les bons sont admis à la côte officielle de la Bourse de Paris :

(*Le Gaulois*, 19 octobre 1880.)

" On constate un mouvement de plus en plus important " sur les **Bons de l'Assurance Financière.** La faveur " que témoigne le public pour cette création dont il n'avait " pas tout d'abord compris le mécanisme, mais dont il recon- " nait maintenant tous les avantages est parfaitement justifiée " par les résultats auxquels est parvenue cette Société.

" Ainsi, à la date du 31 août dernier, l'**Assurance Finan-** " **cière** possédait en capital 16,762, 314 fr. 40 produisant un " revenu actuel de frs. 632,694.33."

Dans ces chiffres figurent les chapitres suivants :

	CAPITAL :
1° Titres de Rente 5 % en garde à la Société de Dépôts et Comptes courants.....	14,338,200 frs
2° Rente 3 % en garde à la même Société...	2,736 "
3° Titres en portefeuille pour le service courant	106,056 "
4° Titres de Rente 5 % en garde au comptoir d'Escompte.....	28,344 "
5° Rentes à livrer par l'agent de change.....	180,000 "
6° Sommes en dépôts au comptoir d'Escompte et à la Société de Dépôts pour achats de rente dans le courant d'octobre	1,132,495 frs 99

" On conçoit à quel point une situation semblable com- " mande la confiance."

Le *Figaro* disait, il y a quelques jours, en parlant des difficultés surmontées par l'**Assurance Financière,** pour faire son chemin.

"Mais il restait à la vérité, un pas difficile à franchir.—
" Les Bons de **l'Assurance Financière** seraient-ils favo-
" risés de l'admission à la cote officielle ? On sait que cette
" admission est toujours subordonnée à l'assentiment du
" Ministre des Finances. Sur ce point encore **l'Assurance**
" **Financière** a triomphé de toutes les résistances : la cham-
" bre syndicale a conclu favorablement, et les bons sont
" inscrits à la cote officielle de la Bourse de Paris.

" Ces résultats nous ont surpris ; ils nous ont en même
" temps convertis et édifiés. Désormais **l'Assurance Finan-**
" **cière** voit s'ouvrir sans obstacle devant elle un horizon
" pour ainsi dire illimité d'affaires et de profits.

Nous croyons également utile de fixer l'attention sur les membres du conseil d'administration de cette Société dont la plupart sont des sommités de la finance parisienne.

Le Conseil de surveillance pour le Canada, composé des personnes les plus honorables du pays, seront chargés de contrôler tous les actes de gestion des agents généraux, et représenteront les intérêts du public canadien.

Garantie qu'elle présente.

Indépendamment de ce que nous avons dit plus haut, nous devons ajouter que cette Société est étrangère à toute affaire de spéculation, d'industrie ou de commerce. **Elle ne court aucun risque, aucun aléa** ; elle offre **toute sécurité,** puisqu'elle emploie en rentes inaliénables de l'*Etat Français*, le montant des sommes affectées à la capitalisation et qu'elle possède déjà un **fonds de réserve de près de Dix Millions de francs**, dont les intérêts seuls suffisent pour parer à tous les frais généraux et assurer ainsi la perpétuité de la Société.

Le Titulaire d'une police peut en outre, en tout temps, résilier son assurance, et reprendre une partie des primes plus les intérêts simples à 4 %.

Mode de fonctionnement.

Par l'application de combinaisons rigoureusement mathématiques, basées sur la puissance des intérêts composés et sur un mode de mutualité qui lui est propre, elle assure le paiement d'une somme dans une période déterminée et donne à l'assuré la chance de recevoir le capital à reconstituer bien avant l'expiration de cette période.

Les sommes encaissées par la Société donnent lieu à la délivrance de *polices* au nom des ayants droit et sont converties,—déduction faite d'une provision pour le fonds commun (frais et bénéfices appliqués aux remboursemeuts anticipés)—en titres de rentes françaises ou en d'autres valeurs garanties par l'Etat. Ces valeurs sont ou remises à l'assuré s'il le demande et si le versement comporte l'achat d'un titre, ou déposées dans un établissement de Crédit convenu.

La Société perçoit les coupons de ces Rentes à leurs échéances respectives, et, avec le produit, achète de nouvelles valeurs choisies parmi celles qu'autorise le décret du gouvérnement français du 22 janvier 1868 sur les assurances, et en capitalise le revenu.

Une personne qui croirait pouvoir capitaliser elle-même à intérêts composés une somme déterminée se tromperait, attendu qu'il lui resterait chaque année un reliquat de capital dont le placement, vu son peu d'importance, serait impossible. Tout reliquat au-dessous de la somme nécessaire pour l'achat de la plus petite coupure de rente resterait improductif d'intérêt.

La Société procède au remboursement d'une police de $20, (toujours remboursable dans une période de 1 à 99 ans) d'une façon mathématique dans le délai fixé, mais des remboursements anticipés interviennent pour abréger ce délai et la période adoptée devient ainsi purement nominale.

La Société procède à ces remboursements anticipés au moyen de deux éléments :

1° Les sommes produites par la capitalisation, suivant le tableau d'amortissement ;

2° Les bénéfices qui résultent de chaque affaire (45 % de ces bénéfices y sont affectés chaque année.)

Tous les ans, l'assemblée générale à Paris fixe l'importance des Remboursements normaux et des Remboursements anticipés.

Remboursements des Polices.

Les numéros à rembourser ne sont pas désignés par le sort, mais par un calcul mathématique qui consiste à diviser le nombre de polices en cours par le centième de la somme à repartir ; c'est-à-dire par le nombre de polices auxquelles il sera attribué $20, et à prendre le reste de la division comme point de départ. Ce mode de remboursement est de beaucoup préférable au tirage au sort, car il répartit la chance entre tous les numéros des polices, depuis le premier jusqu'au dernier, en déterminant par le chiffre du quotient, l'écart entre les numéros désignés par le remboursement de cette année. D'autre part, il ne laisse prise à aucune critique, vu que le calcul étant fait en présence de l'assemblée générale à Paris, au siége de la Société, il suffit qu'un membre présent prenne une police en plus de celles inscrites pour que le résultat de la division change complètement.

Il y a six tirages par an et souvent plus.

Les listes des remboursements effectués par la Société, depuis son origine, sont adressées aux assurés qui en font la demande.

Ces remboursements atteignent une somme de 1 million environ.

Pour le Canada, les N^os^ des polices à rembourser seront publiés par les journaux. Les intéressés seront directement avisés.

I

SERVICE DES BONS D'ESCOMPTE

Le Service de **Bons d'Escompte** de *l'Assurance Financière* a pour but :

1° Le remboursement gratuit, au profit des acheteurs au comptant, de tout argent dépensé pour nourriture, habillement, mobilier, etc. ;

2° L'accroissement de leur clientèle au profit des commerçants adhérents à cette institution.

Les **Bons d'Escompte** sont délivrés par l'*Assurance Financière*, sous forme de tickets, aux commerçants liés avec elle par une convention et qui consentent à faire un escompte à leurs acheteurs au comptant.

Ils sont divisés en coupures de 10 cents, 20 cents, 1 dollar et remis gratuitement aux acheteurs, pour une valeur nominale égale au montant des achats.

Les Bons d'Escompte ont la forme ci-après :

(*Recto*)

20 **L'ASSURANCE FINANCIERE** 20

ANNÉE 1880 *8, rue Louis-le-Grand, à Paris* ANNÉE 1880

SUCCURSALE DU CANADA, A MONTREAL

BON D'ESCOMPTE

Délivré Gratuitement et représentant une dépense de 20 cts.

CONTRE 100 de ces BONS, L'ASSURANCE FINANCIERE délivre UNE POLICE de - - $20

CONTRE 50 POLICES de $20, L'ASSURANCE FINANCIERE délivre UNE POLICE de $1000

A chaque Police de $1000 est joint un Titre de rente française
Assurant le remboursement de $1000 dans une période de 1 à 99 ans.

Ce bon doit, pour être valable, être échangé, conjointement avec d'autres représentant ensemble une dépense de $20,00 contre une police de l'ASSURANCE FINANCIÈRE, avant le 31 Décembre 1881 ; à défaut, il devient nul de plein droit et sans aucune valeur.

20 20

(*Verso*)

AVIS IMPORTANT.

Les Bons d'escompte étant de 10 cents, 20 cents et 1 dollar, le vendeur peut toujours rendre à l'acheteur, en un ou plusieurs Bons, une somme égale à celle payée comptant par ce dernier.

Quand vous faites chez un marchand un achat quelconque, demandez des Bons d'escompte représentant une importance égale à celle de votre achat.

Vous vous constituez ainsi, sans sacrifice aucun, *une Caisse d'Epargne* qui vous fournira une *Dot pour vos enfants* ou une *Retraite pour votre vieillesse.*

Si vous êtes riche, donnez ces Bons *aux œuvres de bienfaisance* de votre choix.

L'organisation des **Bons d'Escompte** est telle, que *l'Assurance Financière* facilite aux commerçants le développement de leurs affaires, sans enlever au public la certitude qu'en s'adressant pour ses achats aux adhérents de la Société, il trouve chez ces derniers des marchandises de bonne qualité et à des prix raisonnables. La Société n'accorde, en effet, les **Bons d'Escompte** qu'aux commerçants qui acceptent les conditions jugées nécessaires pour assurer la reconstitution régulière des dépenses faites par leur clientèle.

Les listes des adhérents tirées à un grand nombre d'exemplaires, seront repandues dans toute la Province par les soins de la Société, et il est reservé à chacun d'eux et à tour de rôle, une place pour les prospectus de leurs maisons. Il en résulte à leur profit un courant d'affaires d'autant plus rapide, que leurs clients ont un intérêt incontestable à s'adresser à eux pour obtenir des Bons d'escompte qui leur remboursent la dépense dans un temps certain.

Avantages offerts aux Commerçants adhérents.

Les **Bons d'escompte** sont vendus aux maisons de commerce au prix de $1 pour chaque $20 de leur valeur nominale.

L'orsqu'un commerçant verse, en une ou plusieurs fois, la somme de 20 dollars, il reçoit de *l'Assurance Financière :*

1° Des **Bons d'Escompte** par coupures à son choix, pour une valeur nominale de 400 dollars, destinés à être délivrés *gratuitement* par lui à ses clients pour le montant de leurs achats ;

2° *Une Police* (tarif 6 *bis*) lui assurant *à lui même* le remboursement intégral des 20 dollars par lui versés pour achat de ces bons.

Avantages offerts aux personnes achetant chez les Commerçants adhérents de la Société.

Tout acheteur doit dans son *intérêt*, demander à ses fournisseurs des **Bons d'Escompte** pour le montant *intégral* de tout achat *petit ou gros* fait par lui *au comptant ;* il *s'assure* ainsi une **Caisse d'Epargne** qui lui fournira une *dot pour ses enfants*, ou un fonds de *retraite pour sa vieillesse ;* s'il est riche, il donnera ces *Bons aux œuvres de bienfaisance de son choix.*

Les **Bons d'escompte**, lorsqu'il représentent une somme de $20, sont échangés *sans frais* par *l'Assurance Financière*, contre une Police d'assurance remboursable à 20 dollars (tarif 6 *bis*), donnant la chance de recevoir cette somme, *en espèces*, dès la *première année*, et chaque année suivante, dans une période de 1 à 99 ans, *période qui devient purement nominale par l'effet des remboursements anticipés.*

Contre la remise de cinquante Polices de $20 (tarif 6 *bis*), l'*Assurance Financière* remet, tant aux commerçants qu'aux acheteurs, une Police portant **cinquante** numéros remboursables à $20 l'un, soit ensemble, 1000 dollars ; et *à cette Police est joint un Titre de* 3 *francs de* **Rente française** *sur l'Etat, dont le capital et les intérêts assurent mathématiquement et matériellement au Porteur le remboursement intégral des* 1,000 *dollars.*

L'Assurance Financière et les œuvres de Bienfaisance.

Les **Bons d'Escompte** peuvent être pour les œuvres de Bienfaisance une inépuisable source de revenus et contribuer à leur assurer le développement que, malgré toute leur sollicitude, ni le gouvernement, ni les villes ne peuvent parvenir à leur donner.

Que de localités au Canada, où il manquent encore des hôpitaux, orphelinats, et tant d'autres établissements d'intérêt général malgré les merveilles de la charité :

Souvent l'intention des donateurs est paralysée ou tout au moins rendue hésitante par certaines susceptibilités de conscience qui leur font craindre de prendre sur le patrimoine de leur famille ou de les diminuer dans l'avenir.

Les scrupules dont nous parlons disparaîtraient, pensons-nous, d'eux-mêmes ; les bornes de la générosité générale pourraient être indéfiniment reculées si, au moyen des **Bons d'Escompte** de *l'Assurance Financière*, le donateur pouvait reconstituer ses dépenses personnelles au profit d'une œuvre de bienfaisance qu'il désire patroniser.

Pour créer à une société de bienfaisannce, communauté, couvents. etc., des ressources considérables, il suffirait que les membres de cette société voulussent bien faire leurs achats personnels en exigeant de leurs fournisseurs des **Bons d'Escompte** *qu'ils abandonneraient au profit de l'œuvre.*

Les ressources que créerait une dépense annuelle de $200,000 faite par l'ensemble des membres d'une œuvre, communauté ou société de bienfaisance, au bout de 20 ans, serait de $40,000 de revenu ! !

Tous les documents peuvent être consultés aux Bureaux de *l'Assurance Financière* à Montréal.

TARIF N° 6 *bis*, DEUXIÈME COMBINAISON.

POUR LA RECONSTITUTION D'UN CAPITAL

DE 20 DOLLARS.

DURÉE de L'OPERATION — ANNEES.	VERSEMENT UNIQUE.		
	PRIME.	FONDS COMMUN ET PROVISION pour REMBOURSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SPECIAUX.	TOTRL A VERSER pour recevoir 20 DOLLARS.
99	28 c.	72 c.	1 Dollar.

L'avantage de ce Tarif consiste en ce que les remboursements sont nombreux, puisqu'ils s'effectuent au moyen de trois éléments, savoir :

1° Le fonctionnement du Tableau d'amortissement ;

2° Les 45 % des bénéfices sociaux ;

3° La provision pour remboursements supplémentaires spéciaux.

La seconde combinaison offerte par *l'Assurance Financière* consiste dans l'assurance du capital, au moyen d'un versement unique égal à 5 % du capital à assurer.

En échange de ce versement, la personne reçoit un nombre correspondant de polices de 20 dollars remboursable dans une période de 1 à 99 ans et accompagnées, s'il y a lieu, des titres de Rente, qui en assurent mathématiquement le remboursement.

La sécurité que vous donne *l'Assurance Financière* joint à l'avantage d'augmenter dans des proportions considérables la progression des remboursements à faire chaque année en plus de ceux déterminés par le fonctionnement des tableaux d'amortissement ; car ses Statuts stipulent que 45 % des bénéfices sont affectés à faire des remboursements anticipés. Il s'ensuit que l'amortissement est très rapide et qu'il pourra être opéré bien avant la fin de la période.

Exemple :

Une personne versant au bureau de *l'Assurance Financière* une somme de $1 reçoit une Police d'assurance de $20, qui lui est mathématiquement remboursée comme il est dit plus haut, c'est-à-dire d'après les tirages.

Ce service quoique différent de celui des **Bons d'escompte** repose sur les mêmes principes quant aux Polices et remboursements.

EXEMPLES DIVERS

Nous nous bornerons à donner les quelques exemples suivants, afin de rendre l'explication des services aussi compréhensible que possible.

1er exemple.—Un marchand désirant attirer chez lui la clientèle, achetera à *l'Assurance Financière* 20 dollars de **Bons d'Escompte**. Il en recevra pour une somme nominale de $400, qu'il donnera à ses clients achetant chez lui au comptant et pour la valeur de leurs achats.

Cette dépense par lui faite, de 20 dollars, ne représente en quelque sorte que l'escompte qu'il consent à faire à ses acheteurs au comptant, ce qu'aucun négociant soucieux de ses intérêts n'hésitera à faire immédiatement.

Par le fait, il ne lui en coûte donc rien, *l'Assurance Financière* lui remettant une Police, remboursable à $20, chaque fois que le marchand lui prendra pour cette même somme de **Bons d'Escompte.** Il a en outre l'avantage de voir accourir chez lui la clientèle désireuse de rentrer dans les déboursés de ses dépenses, puisqu'il leur offre à tous des **Bons d'Escompte** qui seront infailliblement et mathématiquement remboursés dans un laps de temps plus ou moins éloigné, au 1er tirage, dans 3 mois peut-être, un an, deux ans, ou plus.

2e Exemple.—Une famille dépensant par exemple 1000 dollars par an, chez son épicier, tailleur, bottier, boucher etc., devra exiger de tous ses fournisseurs des **Bons d'Escompte** représentant exactement la valeur des marchandises qu'elle paie au comptant. Il ne lui en coûte rien que de les demander.

Lorsqu'elle [illegible] pour une somme de $20 elle n'a qu'à les remettre au bureau de *l'Assurance Financière* qui lui donne en échange une Police d'assurance de $20, avec un numéro, et cette police court la chance d'être remboursée dès la

première année à $20, mais toujours à une époque déterminée comme il est dit avant.

Donc si cette famille dépense $1000 par an, et qu'elle demande à tous ses fournisseurs des **Bons d'Escompte** elle se trouvera en possession à la fin de l'année de 50 polices de l'Assurance de $20 chacune, et parmi ces numéros de police, elle court la chance d'en voir sortir qui lui seraient remboursées immédiatement et en espèces

Dans tous les cas, il est établi que tous les numéros doivent être remboursés et conséquemment toutes les dépenses payées.

L'honorabilité de cette institution, et son caractère, lui ont valu un succès considérable en France, puisque en 5 ans, elle a assuré près de 300,000,000 de francs.

Ce système créé en France, n'a d'analogie qu'avec celui employé en Angleterre par les Sociétés coopératives si puissantes et si prospères, lesquelles fonctionnent aussi dans ce pays pour toutes les classes de la société, même les plus riches.

Vous vous formez ainsi une véritable Caisse d'Epargne, une dot pour vos enfants ou une retraite pour votre vieillesse. Si vous êtes riche, donnez ces bons aux œuvres de bienfaisance de votre choix.

Indépendamment de cela, celui qui a une ou plusieurs Polices peut en tout temps resilier son assurance. et reprendre une partie des Primes par lui versées, plus les intérêts simples à 4 %.